

République Française
Département CHER
Commune d'ARGENVIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1 Avril 2022

| Référence |
|-----------|
| 2022_10 |

| Objet de la délibération |
|-----------------------------------|
| Vote du Compte Administratif 2021 |

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 11 | 6 | 9 |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 25/03/2022 |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 25/03/2022 |

| Vote |
|----------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 9 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 12 Avril 2022

Et

Publication ou notification du :
14/04/2022

L' an 2022 et le 1 Avril à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, M. MOULINNEUF Michel, M. BREDART Jean-Luc, Mme BROCCAROLINE, M. COGNOT Gérard, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TRINQUET Simone à Mme BROCCAROLINE, M. CHANDAT David à Mme MENARD Francine, M. FOURMENTRAUX Yves à M. MOULINNEUF Michel

Excusé(s) : Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absent(s) : M. CHAMPROUX Martial

Invité(s) : Secrétaire de mairie CHABASSIER Carole

A été nommé(e) secrétaire : Mme BROCCAROLINE

Objet de la délibération : Vote du Compte Administratif 2021

Sous la présidence de M. COGNOT Gérard, doyen de l'Assemblée, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2021, présenté par Mme Francine MENARD, Maire.

Le compte présente les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement : 119 105.60 € + report 2020 = 176 898.56 €
Déficit d'investissement : - 59 499.22 € + report 2020 = - 37 276.18 €

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité adopte le Compte Administratif.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 01 Avril 2022
La Maire
Francine MENARD

